



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte financier unique 2024, disponible sur le site internet de la Commune des Salelles. Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2024.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2024 Budget EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	49 159,68 €
Dépenses de fonctionnement	40 399,64 €

Résultats de l'année 2024	8 7	Date de transmission de l'acte: 21/03/2025 Date de réception de l'AR: 21/03/2025 048-214801854-DE_2025_004-DE A G E D I
Résultat cumulé de l'année 2024	8 700,04 €	

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de matériels, produits de traitement et d'entretien des réseaux.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **6 618,84 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions sur le BP 2024 d'un montant de **15 722,88 €**.

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à **0,00 €** pour l'année 2024. Elles étaient de 0,00 € en 2023, 0,00 € en 2022 et de 0,00 € en 2021.

- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe le rejet des eaux usées et la prestation de services du service des eaux de la commune de Chanac. Ces charges s'élèvent à **17 779,32 €**.

- 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **2 019,48 €**. Elles étaient de 2 233,94 € en 2023.

- 5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles s'élèvent à **0,00 €** en 2024.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	31 447,94 €	6 618,84 €	-78,94 %
012	Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
014	Atténuation de produits	2 733 €	3 372,00 €	28,38 %
65	Autres charges de gestion courante	2,11 €	17 779,32 €	
66	Charges financières	2 233,94	2 019,48	-9,06 %
67	Charges exceptionnelles	41,67 €	0,00 €	
042	Amortissements	10 515,00 €	10 610,00 €	0,90 %

Total des dépenses	46 973
---------------------------	--------

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025 Date de reception de l'AR: 21/03/2025 048-214801854-DE_2025_004-DE A G E D I
--

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la vente d'eau aux abonnés, redevance modernisation, assainissement collectif, prélèvement et pollution

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Pour un montant de **0,00 €** en 2024. Il était de 0,00 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- la vente d'eau aux abonnés : **12 534,32 €**
- Redevance Pollution : **2 425,83 €**
- Redevance Collecte : **952,00 €**
- Redevance Assainissement : **3 465,28 €**
- Redevance Prélèvement : **967,37 €**
- des termes fixes assainissement : **6 728,00 €**
- des termes fixes eau potable : **14 673,00 €**

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 pour un montant de **0,00 €**.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment de l'aide sécheresse de l'Agence de l'eau et d'un trop versé sur factures d'eau. Le montant en 2024 est de **2 806,58 €**.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **0,00 €**.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le montant est **0,00 €**.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	34 592,26 €	41 685,35 €	0,00 €	20,50 %
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %

70	Produits des services	46 806,24 €	44	Date de transmission de l'acte: 21/03/2025 Date de reception de l'AR: 21/03/2025 048-214801854-DE_2025_004-DE A G E D I	
73	Impôts et taxes	0,00 €		0,00 €	0,00 %
74	Dotations et participations	0,00 €		0,00 €	0,00 %
75	Autres produits	0,75 €	4814,71 €	2 806,58 €	41,71 %
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
042	Amortissements	5 022,91 €	5 022,89 €	5 022,88 €	0,00 %
	TOTAL	86 422,16 €	96 448,14 €	49 159,68 €	-49,03 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	60 932,05 €
Dépenses d'investissement	42 149,64 €
Résultats de l'année 2024	18 782,41 €
Résultat cumulé de l'année 2024	-32 412,32 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025 : 8 760,04 €

c) Solde des restes à réaliser : - 77 856,62 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la v
collectivité et le remboursement du capital des emp

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de reception de l'AR: 21/03/2025

048-214801854-DE_2025_004-DE

A G E D I

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **8 620,92 €** en 2024.

Pour mémoire, le budget eau et assainissement de la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **79 820,33 €**.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- **Interconnexion Villard (opération 15), frais d'études**
- **Enfouissement des réseaux à Chabanes (opération 14)**

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **60 932,05 €**.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 50 322,05 €** correspondant à la participation du SDEE pour le changement d'une pompe et d'un compteur et l'affectation de résultat 2023 en 1068.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **10 610,00 €**